

CONSULTING

Dossier d'Autorisation  
Environnementale Unique –  
Installation d'élevage de volaille  
Saint-Esprit 97 270

—  
PJ n°48 – Plan d'ensemble

Vérification des documents IMP411

**Numéro du projet : 22MAG079**

**Intitulé du projet : Dossier d'autorisation environnementale unique du projet –Installation d'élevage de volaille-Saint-Espirit (97270)**

**Intitulé du document : PJ 48 – Plan d'ensemble**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur</b> NOM / Prénom	<b>Vérificateur</b> NOM / Prénom	<b>Date d'envoi</b> JJ/MM/AA	<b>COMMENTAIRES</b> Documents de référence / Description des modifications essentielles
<b>1</b>	FAVRE Laure BUSSIERES Anaëlle	FAVRE Laure	26/01/2024	Version initiale



# Sommaire

1.....	PPJ n°48 – Plan d'ensemble à l'échelle 1/200e.....	2
1.1	<b>Plan d'ensemble.....</b>	<b>2</b>

## 1. PPJ N°48 – PLAN D'ENSEMBLE A L'ECHELLE 1/200E

Pour les installations visées par la procédure de l'Autorisation environnementale, le paragraphe 9 de l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement précise que le dossier de demande d'autorisation doit comporter un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.

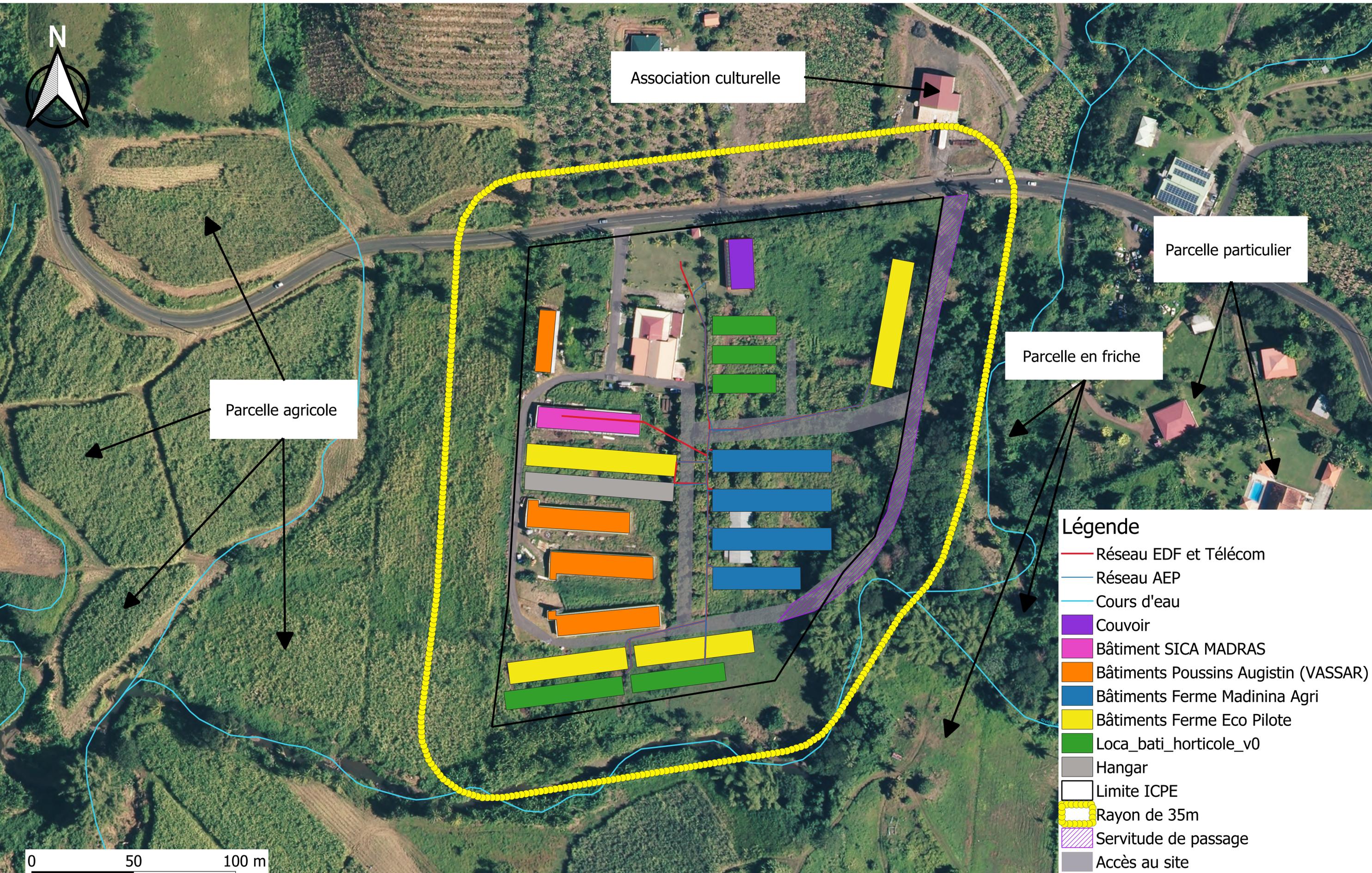
### 1.1 Plan d'ensemble

Un plan des abords du site du projet à l'échelle 1/800e est présenté en page suivante. A noter que l'échelle, par souci de visibilité et pour une meilleure lecture du document n'est pas au 1/200e.

Une requête pour demande de dérogation a été adressée au préfet afin de modifier l'échelle du plan. Cette demande est jointe en annexe du présent document.

Le plan d'ensemble est présenté en page suivante

# DAEU d'une ICPE - SARL Ferme Madinina Agri - Plan d'ensemble au 1/800



# ANNEXE 1

## LETTRE DE DEROGATION

Préfecture de la Martinique  
A l'attention de M. Le Préfet  
Rue Louis Blanc, BP 647/648, 97262 FORT DE France

Saint Esprit, le 14/11/2023

**Objet : Demande de modification de l'échelle du plan réglementaire – PJ n°48 du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour la modification du site MADININA à Saint Esprit**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M. SEGUR Marc, agissant en qualité de Gérant de la société SARL Ferme MADININA AGRI dont le siège social est situé Quartier Peter Maillot, 97 270 Saint Esprit, ai l'honneur de solliciter la demande d'autorisation environnementale dans le cadre de l'extension de capacité de notre site d'élevage de volailles.

Ce présent document est joint au dossier de demande d'autorisation environnementale établi en application du code de l'environnement, notamment de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement et en raison de la taille de l'installation, je sollicite l'autorisation de joindre à notre dossier de demande un plan réglementaire au **1/800ème** en remplacement du plan d'ensemble au 1/200ème, pour la **PJ n°48 : Plan d'ensemble**. Cette échelle réduite ne diminue en rien le niveau d'information mais permet au contraire une meilleure visualisation des installations et du projet dans son ensemble.

A noter que sont également intégrés au dossier du dépôt :

- Une carte de localisation au 1/25 000ème (**PJ n°1 : Plan de situation**),
- Un plan du site (**PJ n°2 : Eléments graphiques**),

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

**Signature du représentant :**

